

faire rapport dans un délai raisonnable étant donné les limites que lui impose actuellement la *Loi sur le SCRS*.

Pour remédier à cet état de choses, le Comité a déjà recommandé que le CSARS puisse présenter des rapports spéciaux au Parlement lorsqu'il le juge opportun. Mais cela ne constitue qu'un élément de réponse. Le Parlement devrait pouvoir aller au-delà des rapports du CSARS pour vérifier que le Comité d'examen pose effectivement les questions que le Parlement souhaite poser et approfondit les questions sur lesquelles il veut des rapports. Pour que cela soit possible, le Comité soumet le plan suivant pour étude.

14.5 Plan pour les cinq prochaines années

Le Comité estime que le Parlement devrait avoir un rôle permanent à jouer dans l'examen des organismes de sécurité et de renseignement autres que le SCRS. Plusieurs de ces organismes ont des pouvoirs importants; ils peuvent empiéter sur les droits et libertés des Canadiens et devraient donc être examinés de plus près par le Parlement. De nombreux Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leurs élus défendent leurs intérêts et soient pleinement informés des activités des organismes comme le SCRS. On ne saurait remplacer des parlementaires démocratiquement élus par un comité de conseillers privés.

Le Comité reconnaît que certains s'opposeront à la création d'un Comité parlementaire permanent de la sécurité et du renseignement. Le Comité comprend cette réticence. Il estime cependant que les événements récents d'Europe de l'Est font pencher la balance en faveur d'une plus grande ouverture. Il est maintenant temps que le Parlement joue un rôle plus important et soit pleinement informé.

Le Comité a étudié diverses solutions et, après mûre réflexion, hésite pour l'instant à faire une recommandation précise sur la façon dont le Parlement devrait examiner les questions canadiennes de sécurité et de renseignement à longue échéance. En conséquence, les recommandations qui suivent sont proposées à titre de mesure provisoire pour les cinq prochaines années et devraient permettre de tirer le plus grand profit de l'expérience acquise jusqu'ici.

RECOMMANDATION N° 107

Le Comité recommande que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes crée un sous-comité permanent chargé uniquement des questions de sécurité et de renseignement.

Le Comité est conscient de la nécessité de garder certaines informations secrètes. Pour limiter la circulation des renseignements classifiés au sein du Parlement, le Comité estime que le nombre des membres du sous-comité proposé devrait être le plus petit possible.